





AVIS DE CONVOCATION




Séance ordinaire du conseil d'établissement
Mardi 15 octobre 2019 à 19 h
 Local polyvalent à l'immeuble St-Marcel
Ordre du jour

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »

	Numéro du document	Rôle du CÉ LIP	Temps
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance		Art. 61	2 min
2. Nouvelles			5 min
3. Adoption de l'ordre du jour		Adopter	2 min
4. Adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2019		Adopter Art.69	10 min
5. Parole au public			2 min
6. Parole au représentant du comité de parents			2 min
7. Décisions ou consultations			
7.1 Nomination au poste de présidence du conseil d'établissement et de son substitut, ainsi que du secrétaire et des représentants de la communauté s'il y a lieu.		Nommer Art. 56, 60,65,42	15 min
7.2 Règles de régie interne et calendrier des rencontres		Signer Art.70	5 min
7.3 Conflits d'intérêts		Adopte Art.67	10 min
7.4 Planification des dossiers du CÉ		Approuver	5 min
7.5 Présentation des entrées et sorties éducatives et des activités du volet Sports St-Hugues : - Scholastic St-Hugues - Club de course St-Hugues (St-Marcel)		Approuver Art.87	10 min
7.6 Campagne de financement <ul style="list-style-type: none"> • Campagne de financement – Choix <ul style="list-style-type: none"> - St-Hugues : Classe flexible + projet littéraire - St-Marcel : Cadre à grimper double pour le gym • Demande de fonds à la Caisse Deschênes <ul style="list-style-type: none"> - St-Hugues : volet Sport (9500\$) - St-Marcel : achat d'un cabanon (3000\$) • Midis-pizzas : voyage de fin d'année et projet de lecture 		Adopter Art.76	15 min
7.7 Budget du CÉ		Consultation et adoption Art.95	5 min
7.8 Services complémentaires et particuliers		Approuver Art.88	10 min
7.9 Sondage au SDG		Consultation	20 min

7.10 Transferts fonds 4 si nécessaire : achat de paillis et module pour le parc-école de l'immeuble St-Hugues		Adopter <i>Art.85</i>	10 min
7.11 Prêt de locaux à l'école		Consultation <i>Art.90</i>	5 min
8. Informations			
8.1 Normes et modalités 		Informers <i>Art.93.16</i>	10 min
8.2 Contenu en orientation scolaire et professionnelle (COSP) 		Informers <i>Art.93.16</i>	5 min
8.3 Planification du contenu de l'éducation à la sexualité 		Informers <i>Art.93.16</i>	5 min
8.4 Comité environnement de St-Hugues 		Informers <i>Art.93.16</i>	5 min
8.5 Retour Conférence <i>Pie Curieuse</i>		Discussion	5 min
9. Autres points			
10. Dates de la prochaine assemblée, le 9 décembre 2019 à St-Hugues			
11. Levée de l'assemblée			

 Document relatif à ce point

Véronique Forcier, Présidente
7 octobre 2019

Termes	Définition
Adopter	Ce terme signifie le fait de prendre une décision à partir d'une proposition. Il inclut le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Approuver	Ce terme signifie le fait de donner ou non son accord à une proposition faite par le directeur d'école, et ce, sans modification. Ce pouvoir est plus restreint que le pouvoir d'adopter du fait qu'il concerne des propositions qui touchent des responsabilités attribuées au personnel de l'établissement. Il est également possible de rejeter, en bloc, ce qui est proposé.
Consulter	Ce terme signifie le fait de solliciter l'avis d'une personne en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis ne lie pas l'instance décisionnelle.
Proposer	Élaborer, préparer et soumettre une proposition pour fins d'adoption ou d'approbation.
Quorum	Le quorum au conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste dont la moitié des représentants des parents. (Lip, art.61)